



Je me separe je ne suis pas marié j ai une fille de 1 an et demie

Par **birs_old**, le **27/08/2007** à **11:59**

bonjour je suis un pere qui a une fille d un an et demi je ne suis pas marié et mon ex se separe de moi. quel droit vais je avoir ? puis je avoir une garde alternée et sous quel condition l avoir ? j habite paris elle demenage a tours soit 250 km . j ai reconnu ma fille a la naissance nous etions ensemble depuis 7 ans et elle veut diriger les droit de visites j aimerais avoir une synthese des reponses sur l emsenble des droits me concernant il y a t il des avocats specialistes ?

Par **Jurigaby**, le **27/08/2007** à **18:20**

Bonjour.

Dans la mesure ou vous avez reconnu l'enfant, vos droits sur l'enfat sont les même que ceux de sa mère.

A partir de là, vous avez deux possibilités, soit vous vous entendez à l'amiable sur le montant de la pension, la garde alternée etc.. Soit c'est Le Jaf qui fixera les règles à votre place.